



BULLETIN INFOS N° 16



1

Pour consulter le site de l'ADJF : <https://www.ffjudo.com/amicale-des-dirigeants-du-judo-francais>

Sommaire

Edito de Jacques SIGNAT	page 1
Le mot du Président Alain SANTRISSE (sur le vote électronique)	page 3
Article de Christian CERVENANSKY : " Pourquoi les dirigeantes féminines...?"	page 4
Gilbert HENRY présente un arbitre éminent....Patrick VIAL	page 6
"Trois questions à ...Bernard MESSNER"	page 7
Une page de l'histoire du judo...Pierre JAZARIN	page 9

Edito



Jacques SIGNAT, 6^{ème} Dan, Vice-président Culture Judo de la Ligue Nouvelle Aquitaine

« ESPRIT MAISON »

Etant un des premiers membres adhérents à l'ADJF, lorsque le Président Alain Santrisse m'a proposé de rédiger un éditorial pour le « Bulletin info » de l'Amicale, j'ai tout de suite répondu favorablement, d'abord pour l'amitié qui nous lie et ensuite afin de participer activement et accompagner sans prétention le formidable travail qu'assurent sur le terrain au sein de nos territoires, avec confiance, passion et solidarité, tous les membres du comité directeur de la structure nationale.

Texte rédigé à partir de l'ouvrage régional de la ligue Nouvelle Aquitaine 2019

« Culture judo pour tous » ESPRIT MAISON

Il est sûr qu'au sein des structures fédérales dédiées à la culture judo nous avons la volonté d'entretenir la flamme de nos valeurs humanistes afin de la rendre de plus en plus incandescente dans le dessein ultime de la réalisation de soi. C'est aussi avec conviction et un état d'esprit particulier d'ouverture, que nous nous efforçons de sensibiliser tous les courants de pensée, de l'utilité de l'unité individuelle pouvant accompagner et servir à la construction de notre dynamique générale.

Edito suite

Notre tâche est difficile car notre discipline porte l’empreinte d’un glorieux passé, mais un langage différent ou adapté s’impose pour un nouvel élan, un « esprit novateur », une interpellation qui aujourd’hui émerge dans notre conscience collective fédérale.

Notre président fédéral Jean-Luc Rougé a lancé un message fort avec l’esprit maison et sa formule « Ce n’est pas parce que quelque chose marche bien qu’il ne faut pas le défaire pour faire mieux » résume avec clarté et énergie le sens à donner au changement afin d’améliorer l’existant.

Notre action demande, comme toutes les causes, un effort d’introspection afin de découvrir encore en nous des joyaux enfouis dans notre propre nature, sans oublier que chacun est responsable de sa propre ignorance.

Voilà pourquoi le judo accompagné de cet « esprit maison » cherche, comme l’a voulu Jigoro Kano, à améliorer l’individu afin qu’il puisse, le moment venu, en faire bénéficier son environnement. Il s’agit donc d’un travail individuel et collectif pour l’amélioration de l’homme et de la société. Car nous ressentons bien entre nous que se réaliser soi-même, c’est contribuer effectivement avec un fort sentiment d’appartenance à élever la conscience collective, et donc les autres qui, en définitive, sont en relation avec nous mêmes, en concourant à l’écriture de notre aventure humaine collective.

Pour cela nous pouvons nous appuyer sur un riche patrimoine, fondé sur la tradition du judo, et vivant, du fait de la conception fédérale de la pratique éducative de l’activité. C’est aussi précisément cet « esprit maison » qui est le gène commun à tous les judokas. Cette marque de fabrique, ce fonds culturel dont nous avons hérité des pionniers et de nos formateurs, nous devons sans cesse le réinventer et le faire fructifier.

Cette œuvre est nécessaire pour que celles et ceux qui s’en imprèneront puissent à leur tour le transmettre aux générations futures. C’est ainsi que nous assurerons la continuité et la permanence du concept culturel au-delà des époques, des territoires et des personnes.

Notre discipline, par l’enseignement régulier de notre héritage culturel devient ainsi une instance de socialisation où l’on apprend les valeurs de la collectivité à travers la pratique, mais aussi l’appartenance à une association, à un groupe. Elle participe à l’intégration puisqu’elle constitue l’une des pratiques par lesquelles on devient autre chose que le nouveau ou l’étranger, par la possibilité offerte de partager une activité sportive, de loisir, de bien-être, de santé, de plaisir, porteuse de l’espoir d’un avenir différent qui échapperait aux déterminisme sociaux et culturels par les valeurs qu’elle incarne : l’égalité, la juste compétition et la transparence pour tous.

En nous appuyant sur la pensée de Mohand Kellil (sociologue de l’intégration 1997), nous pouvons donc considérer que pour nous, la socialisation en tant que processus d’interaction sociale implique que la culture judo ne soit pas figée dans une sorte d’unicité, mais suppose la coexistence de visions culturelles différentes, voire de subcultures dans notre instance fédérale : la culture va ainsi évoluer au gré des relations entre les individus vivant dans une même entité sociale qu’est notre fédération.

Nous avons conscience, le temps est venu d’imaginer collectivement un destin culturel commun, en philosophie on appellerait cela « l’institution imaginaire de la société » (expression du philosophe grec Cornelius Castoriadis 1922-1997) : c’est à dire la capacité de notre institution à s’imaginer elle-même un nouveau destin en prenant compte de ses forces et de ses faiblesses.

Ouvrage technique et humain. Mais quand une technique rejoint l’humain, elle est transcendée et se mêle à la trame de la vie ; elle devient culture.

Jacques SIGNAT

Co-auteur de l’ouvrage « Culture judo pour tous »

ESPRIT MAISON

Le mot du Président



Le vote électronique

L'ADJF vient de procéder à un vote par voie électronique, procédure facilitatrice des temps modernes, mais aussi expérience ambitieuse pour une petite association comme la nôtre.

Gilbert Henry, notre secrétaire général, s'est beaucoup investi pour mettre en œuvre cette procédure devenue nécessaire, compte tenue de la faible participation récurrente lors de nos AG. Rassurez-vous nous ne sommes pas les seuls, c'est le phénomène bien connu des sociétés de consommation.

Ce fut une bonne expérience, dont le résultat confirme la tendance de notre AG de février dernier. Le résultat, 44 votants (soit un peu plus 30%) et 44 réponses positives aux 4 questions qui étaient posées est plus que satisfaisant. Il sera cependant nécessaire retravailler cette procédure de vote, pour la peaufiner et l'explicitier davantage à nos adhérents.

Cependant le résultat encourageant de ce premier vote électronique restera une expérience riche d'enseignement, car nos statuts ne nous autorisaient pas, formellement, à le faire... ! Il ne pourra donc pas être validé. Désolé, nous vous demandons toute votre bienveillante indulgence pour cette erreur de procédure. Il nous faut donc refaire ce vote, en ouverture de notre AG de février 2020 pour valider tout ceci.

Rendez-vous nombreux chers amis, pour cette prochaine rencontre que nous ferons le samedi soir du PGS 2020, après les compétitions. Vous aurez début janvier toutes les informations nécessaires.

Merci de la confiance que vous nous accordez.

Bien amicalement

Alain SANTRISSE
Président ADJF

Pourquoi les dirigeantes féminines...



SONT-ELLES MOINS NOMBREUSES QUE LES HOMMES ?

Au premier abord, on pourrait penser que la réponse est simple. Mais nous allons voir qu'il est plus difficile d'y répondre qu'il n'y paraît. Pourtant, à une époque où la pénurie de dirigeants associatifs se fait de plus en plus sentir, il serait bon de se poser sérieusement la question, au-delà des réponses toutes faites, du désintérêt rencontré pour les difficultés de management des clubs rencontrées par les femmes.

D'autant que l'écart entre la pratique masculine et la pratique féminine ne cesse de se réduire pour en arriver globalement dans quelques années à un équilibre 50-50, sachant que par ailleurs, tout du moins en France, il y a autant d'hommes que de femmes.

Bien sûr on peut évoquer les efforts importants qui sont fait depuis une vingtaine d'années, tant sur le plan de l'information, de l'incitation ou encore des différents dispositifs législatifs réservant des places aux femmes. Dernier point sur lequel d'ailleurs, on pourrait discuter sur son bien-fondé, son efficacité, et les difficultés rencontrées pour appliquer les quotas imposés dans certaines fédérations par nature de pratiques masculines.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, rappelons d'abord quelques faits historiques.

Lors des premiers jeux olympiques à Athènes en 1896, il n'y avait pas de femmes. Aux deuxièmes jeux à Paris en 1900, il y avait eu 11 femmes pour 1130 participants. Uniquement dans deux disciplines : le golf et le tennis. Exclue par la suite des jeux. Ironie de l'histoire, le golf était dès sa création réservé exclusivement aux hommes d'où cet acronyme d'origine anglaise g-o-l-f (Gentleman Only, Lady Forbidden) inscrit à l'entrée des clubs. A cette époque Pierre de Coubertin n'était pas du tout favorable à la participation des femmes aux JO, il avait du reste eu à leurs égards des propos peu élégants, voire franchement désobligeants, considérant que le sport relevait exclusivement d'une pratique masculine.

Il faudra attendre 1928 par exemple pour que les femmes puissent commencer à participer aux épreuves d'athlétisme et augmenter visiblement leurs présences, et les jeux de Sydney en 2000 pour qu'elles aient accès enfin, après bien des combats, à des disciplines jusque-là réservées aux

hommes, au nom de l'égalité. A Pékin en 2008, les féminines représentaient 42% des athlètes, presque la parité.

La pratique féminine se développera timidement après la guerre de 14-18, et la tendance s'accélérera à partir de 1968 sous l'impulsion des mouvements féministes qui, au passage, ne concernaient pas particulièrement la pratique sportive.

A noter aussi que la première femme ministre des sports fut madame Edwige Avice en 1982, dont la loi sur l'organisation et la promotion des APS est toujours en vigueur. Et que c'est Jean-François LAMOUR lorsqu'il fut ministre en 2003 qui pilota une grande étude visant à faire des propositions concrètes en faveur des femmes et de leurs places dans le sport.

Enfin l'évolution en pourcentage de la pratique sportive féminine n'a finalement progressé que très sensiblement entre 2000 et 2012, mais la tendance s'est très nettement affirmée depuis.

Pour sa part, la Fédération Française de Judo, a elle aussi mené campagne pour la pratique des féminines dès les années 1970 en créant une commission féminine malgré quelques oppositions, en organisant des championnats de France féminins, en participant aux premières rencontres internationales, en organisant les deuxièmes championnats du monde à Paris en 1981, et par la suite les compétitions féminines au Tournoi de Paris.

Rappelons enfin que depuis 2017, il y a l'obligation d'avoir 40% de femmes dans les instances dirigeantes des fédérations.

Dans ces conditions, on comprend mieux les difficultés rencontrées par les femmes pour devenir dirigeantes dans un monde très majoritairement masculin. Car finalement c'est en s'investissant d'abord dans les clubs comme pratiquante que l'on prend ensuite des responsabilités.

En résumé, moins de pratiquantes et, qui plus est, tournées plus que les hommes vers une pratique libre non fédérée ou commerciale. On commence alors mieux à comprendre la situation : moins de pratiquantes, moins d'encadrantes et moins de dirigeantes, par voie de conséquence, difficultés à s'imposer. Ce problème du reste n'est pas spécifique au sport, on le retrouve dans tous les secteurs d'activité de la société.

A noter aussi que c'est dans les fédérations affinitaires que les femmes sont les plus présentes.

Après ces constats, regardons maintenant les principales causes à l'origine de cette situation. Elles tenaient essentiellement à quatre raisons.

Tout d'abord, à une grande réticence du corps médical. Que n'a-t-on entendu comme bêtise de la bouche de distingués professeurs de médecine sur les dangers du sport pour les femmes et ce, jusqu'aux années 1940.

Ensuite un frein incontestable des autorités religieuses plus puissantes et bien plus écoutées qu'aujourd'hui, qui voyait une certaine « indécence » à ce que les femmes se livrent à des exercices physiques et qu'elles adoptent une tenue adéquate aux pratiques.

Puis il faut aussi se replacer dans le contexte de la fin du 19ème siècle et de la première moitié du vingtième pour comprendre le rôle social de la femme et sa place dans la société de l'époque. C'est ce que l'on appelle « le poids de l'histoire ». C'est après la première guerre mondiale que les femmes ont commencé à s'émanciper après le rôle important qu'elles ont joué durant ces années tragiques.

Enfin, et cela est loin d'être anecdotique, les positions tranchées du baron Pierre de Coubertin qui, jusqu'à sa mort, s'est opposé à la présence des femmes dans les épreuves des jeux olympiques. A cet égard les femmes ont été présentes aux JO dans les épreuves d'athlétisme qu'à partir de 1928.

Voilà, très brièvement résumée, l'histoire parfois controversée mais qui, en tout état de cause, nous éclaire mieux sur la situation actuelle. Revenons donc à la question posée : « pourquoi les femmes dirigeantes sont-elles moins nombreuses que les hommes ? ». On pourrait aussi se poser la question différemment à savoir pourquoi elles n'arrivent pas à s'imposer. Car en tout état de cause, il n'y a pas de raisons objectives pour qu'elles soient moins performantes dans leurs fonctions associatives.

Deux raisons majeures font que le réservoir potentiel de femmes dirigeantes est plus faible que celui des hommes. D'abord parce qu'elles abandonnent plus rapidement la pratique sportive. Le chiffre est de 10% supérieur à celui des hommes chez les 14-20 ans. Ensuite parce que les abandons se retrouvent plus particulièrement chez les CSP les plus faibles déjà moins enclins à s'investir alors que les CSP plus élevés s'orientent plus vers des activités physiques dans le secteur commercial et elles n'ont donc pas de responsabilités à prendre dans ces établissements, et comme je le disais précédemment, la pratique féminine en milieu ouvert donc non fédéré se développe.

On pourrait d'ailleurs en étudier les raisons.

Des éléments de réponse apparaissent dans quelques études récentes. Bien que le sujet mériterait d'être approfondi, trois causes apparaissent plus nettement.

Les femmes ont plus de difficultés à se porter volontaires lorsqu'elles se trouvent dans un milieu masculin où elles sont minoritaires.

Elles exercent pour la plupart un double métier, professionnel et celui de mère de famille où leur investissement est statistiquement largement supérieur à celui des hommes. C'est encore plus vrai évidemment lors des séparations des couples où généralement elles ont la garde des enfants ; elles abandonnent alors très rapidement leurs activités. On peut aussi retenir les périodes de gestation et post natales qui éloignent les femmes de leurs engagements associatifs.

En corollaire et c'est la troisième cause, elles restent statistiquement beaucoup moins longtemps en activité de bénévole ou de dirigeant, alors que déjà chez les hommes la durée d'engagement associatif sportif s'abaisse régulièrement d'année en année.

Mais ce ne sont pas les seules raisons, car la mauvaise ambiance au sein des associations tend à les en éloigner plus que les hommes. Il faut enfin retenir aussi le fait que les féminines ont tendance, plus que les hommes, à s'investir à plusieurs. Ainsi la défection d'une femme entraîne généralement plus facilement une autre.

Le but de mes propos n'est pas de dresser un tableau exhaustif sur le sujet, mais de prendre conscience des difficultés rencontrées par les femmes alors que leurs investissements associatifs, je le répète, est plus que nécessaire aujourd'hui et le sera encore plus demain.

Plusieurs comportements masculins peuvent en toute simplicité faciliter leurs engagements associatifs ; mieux les accueillir et les respecter, comprendre leurs formes de pensée, leur psychologie, leurs difficultés à mener de front toutes leurs obligations familiales et professionnelles. C'est simple, réalisable, efficace et ça ne coûte rien. C'est simplement une prise de conscience.

En conclusion je rappellerai la maxime de Jigoro Kano :

« Entraide et prospérité mutuelle ». C'est en appliquant l'entraide avec bienveillance à l'égard des femmes dans leurs fonctions de bénévoles, que nous prospérerons et que pourrons ainsi relever les défis qui nous attendent.

Christian CERVENANSKY

Patrick VIAL

L'arbitre international se confie à Gilbert HENRY ...



« Du plus longtemps que je me souviens, j'ai toujours été intéressé par l'arbitrage, sans doute grâce à mon formateur, Monsieur Gilbert POUILLARD. J'ai vraiment débuté en arbitrant les Shiai du 93 (où officiait un certain Lionel GROSSAIN, (il y a pire comme exemple !)) puis dans le 94 lorsque je me suis licencié au JC Maisons Alfort.

Lorsque j'ai arrêté la compétition et que je suis devenu entraîneur national, la CNA m'a donné la possibilité de sauter les échelons et de me nommer arbitre national et en 1985 à l'occasion du Tournoi de Paris, elle m'a présenté à l'examen international. Le premier combat que j'ai eu à arbitrer ce jour-là opposait Fabien CANU à Pierre VACHON, ce dernier l'emportant ! J'ai fait mon premier championnat d'Europe à Liège en bonne compagnie avec mes deux amis Alain BINI et Alain NALIS et je crois qu'à toutes les compétitions que j'ai arbitrées j'ai été désigné pour les finales (sauf aux jeux de la Francophonie où dans chaque finale figurait un français !).



Le point d'orgue fut bien sur les Jeux Olympiques d'Athènes (berceau de l'olympisme), nous étions logés assez loin dans un hébergement assez précaire mais dans une ambiance assez festive où notre groupe d'arbitres européens et les deux océaniens nous retrouvions pour des soirées au restaurant très conviviales et avec modération !

En tout nous étions 24 arbitres (dont Shozo FUJI) pour deux surfaces et ce fut de belles compétitions avec des judoka exceptionnels, TANI, TANIMOTO ou ANNO chez les filles et des NOMURA, USHISHIBA, WANG, ILADIS et bien sûr SUZUKI que j'ai eu l'honneur d'arbitrer en finale des + 100kgs opposé au colosse russe TMENOV.

Ce fut d'ailleurs ma seule frustration, m'attendant à un combat très disputé, mais SUZUKI trouva l'ouverture avant la mi-combat sur un astucieux ko soto gari, (j'aurai bien voulu annoncer waza ari rien que pour avoir le plaisir de rester un peu sur le tatami !!).

Ma fierté, celle d'avoir participé aux Jeux Olympiques comme athlète, entraîneur et arbitre je pense que tous sports confondus nous devons être très peu à l'avoir réalisé, et également d'avoir eu le respect des entraîneurs et des judoka que j'ai arbitré même si parfois (rarement) nos avis divergeaient.

J'ai fini ma carrière internationale comme je l'avais commencé lors d'un TIVP cette fois à Bercy et mon dernier combat officiel lors d'une finale 1ère division en RINER et BONVOISIN.

Au-delà de cette carrière ce que j'en retire ce sont des rencontres, des liens tissés avec mes collègues de tous pays et des bons moments passés ensemble. Sur le plan pur de l'arbitrage c'était une période où les arbitres étaient responsables, avec une vraie collaboration entre les triplettes, sans vidéo ni oreillettes, où l'on pouvait arbitrer en sensation.

Aujourd'hui je crois que je ne pourrai plus officier avec ces nouvelles règles, cette vidéo omniprésente et cette oreillette qui vous enlève tout libre arbitre et une commission qui oublie tous les fondamentaux de notre discipline. »

Gilbert HENRY
Secrétaire Général de l'ADJF

Trois questions à Bernard MESSNER

Il est impossible de résumer la carrière de Bernard Messner en 3 questions tant son action, ses réalisations et ses titres sont nombreux car il a consacré sa vie au judo. Mais c'est le parti pris de cette rubrique de se borner à rester sur quelques épisodes marquants et quelques faits importants des dirigeants afin de mieux les connaître.

BERNARD MESSNER

Début du judo en 1954

Ceinture noire en 1962

7^{ème} dan en 2001

Sélectionné en équipe de France universitaire en 1963

CAPES d'EPS en 1965

Professeur au CREPS d'Alsace en 1967

CTR et CTI à la FFJDA en 1982



Quel est votre souvenir marquant dans votre carrière de dirigeant ?

En 1967, après ma démobilisation du bataillon de Joinville et mon retour à Strasbourg, j'ai pris la décision, en accord et en communion avec mon épouse enseignante elle aussi, de consacrer nos vies à la création et la mise en place de structures destinées à permettre aux jeunes passionnés de sport de vivre leur passion à fond.

Ce choix et cet engagement ont conditionné tout le déroulement de ma vie. Le jour où nous avons, d'un commun accord, pris cette décision restera à jamais le souvenir le plus marquant de mon existence.

Quelle est la réussite dont vous êtes plus fier ?

Il m'est difficile d'en citer une seule qui mériterait d'être mise en exergue par rapport à toutes celles que j'ai engagées dans ma carrière. J'en citerai donc trois.

En premier, en tant que directeur adjoint du CREPS de Strasbourg, c'est la création et le développement d'une structure de soutien et d'aménagement des études pour plusieurs centaines de sportifs issus des pôles France, des pôles espoirs et de centres régionaux. Ceci a abouti en 1998 à la création du « réseau RAMSE » encore en fonction aujourd'hui, qui a permis en plus des résultats sportifs une réussite à 100% au Bac scientifique depuis l'origine.

Ensuite à l'inscription du judo comme discipline majeure dans le monde du sport universitaire à la Fédération Internationale dès 1982, afin qu'il soit inscrit au programme des Universiades. Malgré plusieurs difficultés importantes, Strasbourg a pu accueillir en décembre 1984 le premier Championnat du Monde universitaire de judo. Le judo avait donc son Championnat du monde tous les deux ans de manière pérenne.

Puis ce projet s'est concrétisé par la participation du judo aux universiades de 2007 à Bangkok qui depuis lors fait partie du programme officiel des universiades.

En troisième lieu le projet « turikumwe » suite aux missions qui furent les miennes pendant une vingtaine d'années en tant qu'expert international. A la suite des événements tragiques du génocide au Burundi en 1990, cette initiative de la Ligue d'Alsace a permis d'envoyer dans ce pays des tonnes de matériels dont des ouvrages scolaires et des kimonos. La collaboration initiée grâce au judo continue encore maintenant.



Bernard MESSNER lors d'une remise de distinction

Qu'auriez-vous aimé pouvoir réaliser ?

J'aurais souhaité contribuer à la création d'une structure internationale de formation, d'entraînement et de relations au bénéfice des judokas du monde entier, avec pour moteur la transmission des valeurs du judo.

A deux reprises ce projet a failli aboutir grâce aux réseaux que j'avais initiés lors de nombreux stages internationaux à l'étranger.

L'accueil des instances internationales universitaires était positif, de même que l'intérêt suscité par plusieurs responsables internationaux, cependant une telle structure ne connut pas le succès escompté dans notre pays.

L'idée n'est pas abandonnée et j'espère qu'elle fera son chemin.

"Trois questions à ...un acteur du judo"

par Christian CERVENANSKY

Pierre JAZARIN



UNE PAGE DE L'HISTOIRE, Pierre JAZARIN nous a quittés.

Le nom de JAZARIN est intimement lié à l'histoire du judo français. Si l'on connaît bien le passé de Jean-Lucien, infatigable défenseur d'un certain judo, président du Collège National des Ceintures Noires pendant 25 ans, on connaît moins l'histoire de son fils. Non qu'il était dans l'ombre de son père, mais simplement parce qu'il était modeste, discret à ses côtés et qu'il s'effaçait toujours au profit de la collectivité du Judo.

Je me souviens qu'un jour alors qu'il avait été sollicité pour rentrer au comité directeur du Collège, il m'avait dit *«ce n'est pas nécessaire, un seul Jazarin suffit»*. Ce qui ne l'empêcha pas de travailler activement.

Pierre est né en 1925. C'est son père Jean-Lucien qui l'a emmené au judo et qui par la suite se mis également à pratiquer. La carrière de Pierre commence en juillet 1943 au jujitsu club du Roule à Paris. L'année même du premier championnat de France.

Il passe sa ceinture noire le 23 janvier 1949, il porte alors le numéro 94 et il fait donc partie du club très fermé des cent premières ceintures noires françaises, puis le 2ème dan en 1952, le 3ème dan en 1956, le 4ème dan en 1981 à l'âge de 56 ans et enfin le 5ème dan en 2004.

Il a enseigné bénévolement le judo dans son club d'origine de 1948 à 1963, puis dans un club de la banlieue d'Angers où il avait élu domicile de 1964 à 1967. Puis dans des MJC du département jusqu'en 1972.

Il aura formé de très nombreuses ceintures noires sans qu'il puisse en déterminer le nombre. Et pour la petite histoire, il avait, comme c'était possible à cette époque, demandé l'obtention par équivalence du diplôme d'Etat de professeur de judo-jujitsu, diplôme auquel il pouvait prétendre. Malheureusement le diplôme fût attribué par erreur à son père plus connu des services administratifs de l'Etat, et il ne put jamais par la suite faire rectifier l'erreur.

Sa carrière de dirigeant est aussi grande que sa passion pour la défense des valeurs du judo et du code d'honneur. Il y travailla ardemment durant près de vingt ans au sein du comité directeur du collège national des ceintures noires où il avait finalement pris place. Il a travaillé aussi pendant trois olympiades au sein de la commission éthique et tradition de la Fédération qu'il animait. Il orchestrait de main de maître la cérémonie des vœux et la soirée Shin.

Domicilié dans le Var à partir de 1973, il occupa de nombreuses fonctions dans la région, trésorier du comité des bouches du Rhône, membre du comité directeur de la ligue de Provence durant deux olympiades, et contrôleur aux comptes de la ligue. Il avait également pris la responsabilité de la formation des dirigeants dans la région Provence, puis au sein de la commission nationale où il avait créé un module sur l'enseignement des valeurs du judo.



Cérémonie des vœux - Ligue de Provence

Il était aussi l'auteur de nombreux essais sur le sujet et d'une cassette vidéo intitulée : *« voyage autour d'un principe »*. Également, il avait coordonné la réalisation d'une bande dessinée sur l'histoire du judo. Il avait aussi terminé la rédaction et fait publier un ouvrage philosophique que son père n'avait pu terminer.

Il avait été très affecté par les accords de 2000 entre le collège et la fédération, mais réaliste il comprenait bien que l'histoire devait s'écrire ainsi.

Ce qui ne l'empêcha pas de poursuivre ses missions de dirigeant bénévole.

Mais ce qu'il faut surtout retenir, c'est son érudition, sa bienveillance à l'égard de tous, sa capacité à parler simplement et de façon lumineuse du judo et de ses principes. Il expliquait sans cesse sa conception des valeurs éducatives du judo. Il essayait avec gentillesse de convaincre du bien fait de la pratique du judo au travers des principes définis par Jigoro KANO. Il avait beaucoup écrit sur le sujet.



21.05.2001

A cet égard, il avait commencé un ouvrage sur l'enseignement des valeurs du judo, et un autre sur

l'histoire du Collège des Ceintures Noires. Hélas il n'aura pu les terminer.

En résumé, car ce serait trop long de retracer tout son parcours, il aura traversé toutes les époques avec le même optimisme, la même discrétion, le même dévouement. Aux côtés de son père, il avait suivi toutes les turbulences de l'histoire, puis seul et contre tous les obstacles qui ont auront traversé sa vie. Car il n'était pas seulement un judoka, mais également un chef d'entreprise dans sa vie professionnelle.

Ainsi donc sa longue expérience de dirigeant, de connaisseur de l'histoire faisait de lui un homme respecté et écouté. Il avait soufflé la passion du bénévolat à de nombreuses ceintures noires encore en poste aujourd'hui.

Pierre JAZARIN aura obtenu la ceinture d'Or Trophée Bernard MIDAN en 2004. Le Trophée Shin national en 1999. La médaille d'excellence du Grand Conseil des Ceintures Noires en 2014.

Le judo français est en deuil car il vient de perdre un des derniers pionniers témoin et acteur durant trois quarts de siècle de la grande histoire du judo.

Il allait avoir 94 ans le mois prochain.

Nous adressons à son épouse, sa famille et ses proches nos sincères condoléances.

Christian CERVENANSKY

INFORMATION

Si vous souhaitez faire paraître une information, envoyez votre texte et vos photos au Vice-Président M. Gilles ADAM par mail à gilles.adam274@orange.fr

Comité de rédaction

Alain SANTRISSE, Président
Gilles ADAM, Vice-Président
Christian CERVENANSKY, Grand Conseiller du Grand Conseil des Ceintures Noires

Comité de relecture

Alain SANTRISSE, Président	06 14 48 44 52	Joëlle LECHLEITER, membre du comité directeur	06 01 82 02 37
Gilbert HENRY, Secrétaire Général	06 08 89 38 05	Jean PAPON, membre du comité directeur	06 88 56 93 31
Liliane PRACHT, Trésorier	06 07 65 03 15	André PRACHT, membre du comité directeur	06 64 03 62 21
Gilles ADAM, Vice-Président	06 26 29 37 75	Dominique ROCHAY, membre du comité directeur	06 31 54 07 06
Christian CERVENANSKY			